Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **2026/50**
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, TREMEL Mathieu, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, GUYON Gael, GOMAS Kevin, LE SAOUT Aurélie, M BRIGANT Pierre

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme LE PESSOT Laurence pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille
Mme PINEL Clarisse pouvoir à Mme AUGRE Morgane
Mme RAMAIN Blandine pouvoir à Mme GUYON Gael
Mme CRENN Nathalie pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026- 50 - Adoption du Projet Educatif Communal 2026 - 2027

Rapporteur : Morgane AUGRE

Le cadre réglementaire du projet éducatif est posé à ***l'article R. 227-23 et -24 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)***, selon lequel le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil.

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs.

En tant qu'organisateur l'été d'un accueil de loisirs déclaré, la rédaction d'un projet éducatif est obligatoire (Article 13 de la loi du 13 juillet 2001 relative aux accueils collectifs de mineurs).

Le projet éducatif communal vise à donner un cadre aux politiques en matière d'enfance, de jeunesse et d'éducation par la nouvelle équipe municipale de Plouisy dont le mandat a démarré en mars 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_50-DE

Les intentions éducatives déclinées dans ce projet, représentent les objectifs à décliner ensuite de manière plus concrète et opérationnelle dans les projets pédagogiques et les projets d'activités par les équipes.

1. Le bien-être de l'enfant au cœur du projet éducatif
2. Donner une place à chaque enfant
3. Ouvrir de nouveaux horizons
4. Promouvoir concrètement l'éducation à l'environnement
5. Co-construire une ville à hauteur d'enfant
6. Eduquer ensemble : une communauté éducative locale au service de l'enfant

Le projet éducatif 2026 2027 est joint en annexe.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse en date 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE le Projet Educatif Communal 2026- 2027 joint en annexe,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer Projet Educatif Communal 2026- 2027) de la commune de PLOUISY.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
(Cotes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS